

s'être agi d'une erreur monumentale. Mais l'Union soviétique n'a encore accepté aucune responsabilité pour cette action. Tout au contraire, dans la déclaration officielle qu'elle publiait mardi, elle a entièrement rejeté la responsabilité sur le gouvernement des Etats-Unis. Les autorités soviétiques n'ont accepté aucune responsabilité. Les choses n'ont pas changé hier quand M. Gromyko a pris la parole à Madrid. Le projet de résolution qui nous est soumis fait état de notre désir de voir l'Union soviétique exprimer son regret et "présenter des excuses" pour cette attaque. Il est vrai que l'Union soviétique a maintenant offert ses condoléances aux familles éprouvées, mais elle n'a encore exprimé aucun regret pour l'action proprement dite, ni assumé quelque responsabilité que ce soit pour son action. Elle n'a offert ni indemnisation ni dédommagement aux familles des victimes. Je remarque que les points que vous mentionnez au dernier paragraphe de cette résolution correspondent certainement de près aux objectifs que j'ai poursuivis aux Nations Unies, à la Conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe, et ailleurs. J'ai donc fait ces observations pour esquisser mon point de vue et montrer avec quel sérieux nous voyons la situation. Nous ne sommes pas partis en guerre pour créer une escalade des tensions Est-Ouest. Nous ne voulons pas que l'affaire débouche sur un affrontement. Mais nous ne pensons pas que nous pouvons passer sous silence l'assassinat de Canadiens. Nous ne pensons pas que nous pouvons prendre à la légère la menace posée à la sécurité de l'aviation civile. C'est pourquoi nous poursuivons vigoureusement nos démarches et que nous continuerons à le faire.

La résolution adoptée par la Conférence se lit comme suit:

Attendu que le respect des droits de la personne a toujours constitué un principe fondamental des nations libres et civilisées;

Attendu que de nombreuses nations ont exprimé au cours des dernières années leur respect des droits de la personne par leur adhésion à toute une gamme de documents internationaux sur les droits de la personne;

Attendu que le droit le plus fondamental de la personne est le droit à la vie;